



联合国  
粮食及  
农业组织

Food and Agriculture  
Organization of the  
United Nations

Organisation des Nations  
Unies pour l'alimentation  
et l'agriculture

Продовольственная и  
сельскохозяйственная организация  
Объединенных Наций

Organización de las  
Naciones Unidas para la  
Alimentación y la Agricultura

منظمة  
الغذية والزراعة  
للأمم المتحدة

F

# COMMISSION DES MESURES PHYTOSANITAIRES

**Quatorzième session**

**Rome, 1-5 avril 2019**

**Recommandations de la Commission des mesures phytosanitaires**

**Point 8.10 de l'ordre du jour**

**Document établi par le Secrétariat de la CIPV**

## I. Introduction

1. La Commission des mesures phytosanitaires (CMP) adopte des recommandations depuis de nombreuses années<sup>1</sup>.
2. Une partie contractante ou le Secrétariat de la CIPV, conformément au processus relatif à l'élaboration et à l'adoption des recommandations de la CMP et aux critères convenus<sup>2</sup>, peut proposer, et soumettre à la Commission, un thème de recommandation. Les projets initiaux de recommandation et les éléments qui en justifient la nécessité doivent être présentés à la CMP pour examen, par l'intermédiaire du Secrétariat (ippc@fao.org), le **22 février 2019** au plus tard.
3. Si la CMP approuve une proposition, celle-ci sera soumise à une période de consultation de trois mois qui s'ouvrira le 1<sup>er</sup> juillet 2019 et qui se déroulera au moyen du système de mise en ligne des observations (OCS).

## II. Examen des recommandations de la CMP dans le cadre du programme de travail

4. À la treizième session de la CMP (2018), l'Australie, la Nouvelle-Zélande et l'Organisation européenne et méditerranéenne pour la protection des plantes (OEPP) ont proposé d'ajouter un thème de recommandation intitulé «L'application des technologies de séquençage nouvelle génération pour la

<sup>1</sup> Recommandations de la CMP adoptées: <https://www.ippc.int/fr/core-activities/governance/cpm/cpm-recommendations-1/cpm-recommendations/>.

<sup>2</sup> Processus relatif à l'élaboration et à l'adoption des recommandations de la CMP (en anglais): <https://www.ippc.int/fr/core-activities/governance/cpm/cpm-recommendations-1/cpm-recommendations/recommendations-procedure/>.

*Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse [www.fao.org](http://www.fao.org).*



diagnose des organismes nuisibles aux végétaux dans le contexte phytosanitaire» au programme de travail de la CIPV<sup>3</sup>.

5. À sa treizième session, la CMP a pris note des problèmes associés à l'utilisation des technologies de séquençage nouvelle génération en tant qu'outil de diagnostic à des fins phytosanitaires, est convenue de formuler une recommandation concernant l'application des technologies de séquençage nouvelle génération comme outil diagnostique à des fins phytosanitaires et a décidé qu'il était encore trop tôt pour créer une équipe spéciale chargée de ce thème.

6. En mai 2018, le projet de texte a été soumis à une période de consultation, ayant pris fin le 15 août 2018, dans le cadre du système de mise en ligne des observations (OCS). Un total de 158 observations ont été reçues, dont 21 observations générales; les observations sont rassemblées et mises à la disposition du public sur le Portail phytosanitaire international (PPI)<sup>4</sup>. Le Secrétariat de la CIPV a donné suite aux observations et a révisé le texte en tenant compte des contributions des parties contractantes, puis a présenté les documents au Bureau de la CMP à sa réunion d'octobre 2018. Le Bureau de la CMP a examiné les observations et a souligné que l'objectif principal de la recommandation était de sensibiliser aux technologies en question; il a en outre noté que la recommandation était facultative et que la CMP ne faisait pas la promotion de ces technologies. Il a également été noté que le titre avait été modifié pour tenir compte des précisions terminologiques apportées et que les informations contenues dans la partie «Contexte» avaient fait l'objet d'un appendice à la recommandation, compte tenu de leur utilité pour les parties contractantes.

7. En décembre 2018, le Bureau de la CMP a examiné le texte et a recommandé que le projet de recommandation sur l'utilisation des technologies de séquençage à haut débit comme outil de diagnostic à des fins phytosanitaires soit présenté à la CMP à sa quatorzième session (2019) en vue de son adoption.

### III. Décisions

8. La CMP est invitée à:

- 1) adopter l'avant-projet de recommandation sur l'utilisation des technologies de séquençage à haut débit comme outil de diagnostic à des fins phytosanitaires (qui figure dans le document CPM 2019/10\_01);
- 2) examiner et approuver les nouvelles propositions de recommandations de la CMP en vue de les ajouter au programme de travail.

---

<sup>3</sup> Rapport de la treizième session de la CMP (2018): <https://www.ippc.int/fr/publications/85963/>.

<sup>4</sup> Observations compilées relatives au projet de recommandation sur l'application des technologies de séquençage nouvelle génération comme outil diagnostique à des fins phytosanitaires: <https://www.ippc.int/fr/publications/86239/>.